



Union des Communes du Togo

# La Lettre Communale



Janvier 2018

Premier magazine d'information sur la décentralisation et le développement local au Togo

## CELEBRATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE LA COMMUNE TOGOLAISE (JNCT) :

LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR  
LES ACTIVITES MARQUANT LA  
13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI  
22 NOVEMBRE 2017

### VILLE-SANTE :

VULGARISATION DU CODE DE LA SANTE  
PUBLIQUE DANS LES COMMUNAUTES DU TOGO

### PROGRAMME DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDDC) :

LES ASSOCIATIONS DES POUVOIRS  
LOCAUX EN ATELIER DE PARTAGE ET DE  
CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES



Nous venons de tourner la dernière page de l'agenda 2017 et nous voici déjà dans l'année suivante. A l'orée de cette nouvelle année, je vous présente au nom de l'Union des Communes du Togo (UCT), mes vœux les plus sincères de santé, de paix, de bonheur, de réussite dans vos projets.

L'année 2017 a débuté et s'est terminée par diverses activités, tant au niveau de l'UCT qu'au niveau des partenaires.

En effet, l'UCT a tenu en juillet 2017 la réunion-bilan de la première année d'exécution du Projet d'Amélioration de la Gouvernance Locale pour l'Exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communal (PAGLEMOC). Elle a également mis en place avec ses partenaires, dans le cadre du PAGLEMOC, l'Observatoire National de l'Etat Civil (ONEC), etc.

Au niveau national, le gouvernement a effectué des actions nobles en matière de décentralisation et de développement local notamment le projet de création des 116 communes, tenue des réunions du conseil national de suivi de la décentralisation et bien d'autres s'inscrivant dans une dynamique de volonté politique nationale. Il n'est pas à perdre de vue les actions des partenaires techniques et financiers dans les collectivités locales.

L'année 2018 avec les élections locales en vue, est une aubaine pour une meilleure collaboration des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation afin de consolider de façon efficace et



Contre-Amiral Fogan K. ADEGNON  
Président de l'Union des Communes du Togo

efficiente les acquis des politiques de développement mises en place par l'Etat. Ceci passe par la disponibilité déjà manifestée de l'Etat à prendre en compte les plaidoyers des organisations travaillant avec les collectivités locales.

Pour l'UCT, en mobilisant notre expérience diversifiée face à une

***L'année 2018 avec les élections locales en vue, est une aubaine pour une meilleure collaboration des acteurs impliqués dans le processus de décentralisation ...***

variété de contextes et enjeux, nous pouvons et nous devons tirer parti de cet élan pour étendre notre portée et le dynamisme de notre association afin qu'elle ait un impact plus retentissant aux niveaux local et national. La capacité de l'UCT de faire exprimer d'une même voix, au niveau national, ses communes membres, vient de notre capacité inhérente à représenter nos populations, à refléter leurs besoins et leurs aspirations. Comme vous pouvez le voir, l'action municipale fait tout son possible pour lutter, à son échelle, pour le « vivre ensemble ». Être et vivre ensemble c'est le fondement même de toute société, nous ne pouvons pas nous désunir sous peine de détruire tout sens commun et les acquis déjà engrangés.

A ce jour, jamais les problématiques mondiales n'ont eu un impact sur les politiques locales. Ceci invite les collectivités locales à territorialiser les Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers leurs projets de développement. En notre qualité de leader du mouvement municipal togolais (UCT), nous devons en tenir compte quand nous développons nos politiques dans les villes.

L'UCT doit pouvoir relever ces défis et compte bien le faire avec votre soutien pour le bénéfice de nos collectivités territoriales.

Pour conclure, je vous renouvelle avec l'ensemble de mes paires des communes togolaises à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour l'année 2018.

# Sommaire

**04** **CELEBRATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE LA COMMUNE TOGOLAISE (JNCT)**  
LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR LES ACTIVITES MARQUANT LA 13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

**08** **PROGRAMME DECENTRALISATION ET DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDDC)**  
LES ASSOCIATIONS DES POUVOIRS LOCAUX EN ATELIER DE PARTAGE ET DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES

**10** **FINANCES LOCALES**  
ZOOM SUR UN MÉCANISME D'APPUI FINANCIER AUX COLLECTIVITÉS LOCALES EXPÉRIMENTÉ DANS LE HAHO ET LE MOYEN-MONO

**11** **ENVIRONNEMENT**  
LE TOGO AMÉLIORE SON CADRE JURIDIQUE SUR LES MOUVEMENTS ET LES MODALITÉS DE GESTION DE DÉCHETS DANGEREUX

**12** **PROJET D'APPUI A LA DECENTRALISATION (PAD)**  
VULGARISATION DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNAUTES DU TOGO

**13** **VILLE-SANTE**  
VULGARISATION DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNAUTES DU TOGO

## LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR LES ACTIVITES MARQUANT LA 13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

L'Union des Communes du Togo a célébré la treizième (13<sup>ème</sup>) édition de la Journée Nationale de la Commune Togolaise (JNCT XIII), les 21 et 22 novembre 2017 à l'Agora Senghor de Lomé.



**Le Contre-Amiral Fogan ADEGNON** prononçant l'allocation de bienvenue

La présente édition a réuni près de 300 participants au tour du thème : « APPROPRIATION LOCALE DES ODD POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030 : Enjeux, Stratégies, Outils et Méthodes ». Cet événement annuel, vise à réunir les acteurs de la chaîne du développement local au tour des thèmes épineux de l'heure et à servir de cadre d'échanges d'expériences entre les communes togolaises et leurs homologues de la sous-région et d'Europe.

Les moments forts de la présente journée de la Commune Togolaise sont entre autres : la cérémonie d'ouverture, les travaux en atelier et la cérémonie de clôture.

La cérémonie d'ouverture a été marqué par six interventions, notamment le discours du président de l'UCT, le Contre-Amiral Fogan K. ADEGNON ; ceux des

ambassadeurs de France et d'Allemagne au Togo respectivement M. Marc Vizey, et de M. Christoph Sander.

Il s'en est suivi de l'intervention du représentant de l'ambassadeur de la Délégation de l'Union Européenne au Togo, M. Vincent VIRE, celle du Ministre de l'Environnement et des Ressources Forestières, M. André JHONSON. Les travaux de cette 13<sup>ème</sup> édition furent ouverts par le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel YARK Damhame, représentant son collègue de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales. Chacun à son tour, a apprécié la pertinence du thème choisi.

De façon unanime, les intervenants ont tous souhaité plein succès aux

“  
... les collectivités locales  
sont au cœur de l'atteinte  
des Objectifs de  
Développement Durable ...”

échanges et ont émis le vœu de la localisation des ODD à travers l'engagement de l'Etat qui se manifeste déjà par la poursuite du processus de décentralisation au Togo.

Une étape importante de la cérémonie d'ouverture, fut la conférence inaugurale. Une communication a été passée au cours de cette conférence, dont celle de M. Jean-Marie TETART,

Maire de Houdan (France).

Dans son intervention, ce dernier s'est penché sur la mobilisation des ressources par les communes en vue de la mise en œuvre des ODD. A l'issue de cette communication, il en ressort que :

- les collectivités locales sont au cœur de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable ;
- l'impérieuse nécessité aujourd'hui de localiser les ODD ;
- la nécessité de franchir une nouvelle étape de décentralisation au service des ODD au Togo ;
- les ODD, sont une nouvelle chance pour la coopération décentralisée ;
- les collectivités territoriales, sont à placer au cœur du dialogue Europe-Afrique pour une mobilisation plus accrue des ressources.

Suite à cette cérémonie, les travaux proprement dits ont été amorcés. Plusieurs communications ont animé les travaux de cette 13<sup>ème</sup> édition de la JNCT. Ces communications sont regroupées en trois ateliers suivis de quatre panels et d'un groupe de travail.

**ATELIER N°1 : «AGENDA 2030 : CADRE DE REFERENCE MONDIAL DU DEVELOPPEMENT DURABLE».**

A travers cet atelier, il a été exposé l'Agenda 2030 des Nations Unies comme cadre de référence mondiale marquant une étape importante pour le développement durable. Depuis 2016, il sert de cadre aux efforts déployés conjointement aux niveaux national et international pour relever les grands défis de la planète, comme l'extrême pauvreté, les changements climatiques, la destruction de l'environnement et les crises sanitaires. Il s'applique à tous les pays,

▼ **Vue partielle des sommités présentes à la JNCT 2017**



## LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR LES ACTIVITES MARQUANT LA 13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017



Vue partielle des participants à la JNCT

du Nord comme du Sud, et fixe les lignes directrices et les priorités internationales applicables d'ici 2030 en matière de développement durable. Il a pour but de contribuer au développement économique, de favoriser la prospérité et de lutter contre la dégradation de la planète.

Ce premier atelier a été structuré en deux communications à savoir : la communication 1 « Les ODD et le concept du développement durable » et la communication 2, faisant un « état des lieux et stratégie nationale de développement pour l'atteinte des ODD au Togo ».

En effet, la première communication a présenté les ODD dans leurs généralités et a mis l'accent sur sa définition, ses fondements historiques (des OMD aux ODD, comprendre l'évolution du cadre international en matière de développement durable, le contenu des ODD et les cibles) et son interprétation.

Les ODD comme un outil innovant de mobilisation sociale, sont aujourd'hui incontournables si l'on veut véritablement mettre en œuvre des projets durables pour le bien-être des populations. Elle a mis en

exergue, les enjeux et défis des ODD, dans un contexte de décentralisation latente au Togo.

Quant à la deuxième communication, elle a fait un état des lieux de l'appropriation des ODD au Togo. En effet, elle a montré toutes les dispositions publiques, administratives, légales, juridiques et législatives qui organisent et encadrent les ODD au Togo en lien avec les orientations internationales et régionales. Elle a exposé clairement les ODD et les cibles prioritaires retenues dans le cadre du Plan National de développement au Togo. Partant de cette communication, il y a lieu de s'imprégner des efforts des uns et des autres en matière de la localisation des ODD.

### ATELIER 2 : ECHANGES D'EXPERIENCES SUR LES CAS DE BONNES PRATIQUES EN MATIERE DE MISE EN ŒUVRE DES ODD AU NIVEAU LOCAL

Cet atelier a permis aux participant(e)s de s'imprégner des cas de bonnes pratiques (atouts et contraintes) et expériences de mise en œuvre des ODD en Afrique de l'Ouest, Centrale et en Europe. Il ressort de toutes ces communications

une question centrale « quel est alors leurs rôles et responsabilités ? »

Diverses réponses ont été apportées à travers des études de cas présentées lors des échanges d'expériences et de bonnes pratiques. Deux études de cas ont été présentées notamment :

- Études de cas n°1 : Energie renouvelable, assainissement ou agriculture urbaine durable ;
- Études de cas n°2 : Santé Sexuelle, Santé de la Reproduction et Planification Familiale.

A l'issue de ces deux initiatives, et sous le leadership des élus locaux et en étroite collaboration avec les Ministères de la santé, les organisations de la société civile et bien d'autres partenaires, les villes engagées sont assurées de capturer le dividende démographique à travers la mise en œuvre d'interventions sur la planification familiale à haut impact. Des exemples de projets TCI/VILLES ont été partagés. Ces exemples ont permis de mettre en exergue le rôle des gouvernements locaux dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (en particulier les objectifs 3.7 et 5.6), les partenariats

# CELEBRATION DE LA JOURNEE NATIONALE DE LA COMMUNE TOGOLAISE (JNCT)

**LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR LES ACTIVITES MARQUANT LA 13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017**



internationaux (FP 2020, Conférence internationale sur la population et le développement, Plate-forme de Pékin ...) et suprarégionaux (Partenariat de Ouagadougou notamment), pour sauver des vies, améliorer la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et bénéficier du dividende démographique.

Dans la dynamique des cas pratiques sus-énumérées le rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le suivi de l'action publique s'avère capitale.

## **ATELIER 3 : OSC, DEMOCRATIE LOCALE ET LE SUIVI DE L'ACTION PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030**

Cet atelier vise à définir et expliciter l'action des Organisations de la Société Civile (OSC) pour la démocratie locale participative, dans un contexte d'orientations nationales et internationales pour la bonne mise en œuvre des ODD. Il a défini leurs rôles dans les processus de diagnostic, de priorisation, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de développement orientées vers les ODD, en termes de contrôle citoyen de l'action publique locale.

Deux communications ont meublé



**Photo de famille des participants à la JNCT**

les travaux de cet atelier dont :

- Communication 1 : « démocratie locale participative comme approche pour la bonne mise en œuvre de l'agenda 2030 : place et rôle des OSC »,
- Communication 2 : « contrôle citoyen de l'action publique locale, dans un contexte de mise en œuvre de l'agenda 2030 des

Nations Unies à travers le PDC et partant, le PND ».

A travers la première communication, il faut souligner que la démocratie locale désigne la participation des habitants à la vie publique locale. Prise dans une bonne démarche méthodologique, elle concourt au développement durable en renforçant le lien social et en préparant des décisions concertées en environnement, en urbanisme, en développement

**Le rapporteur de l'UCT lors de la lecture des recommandations**



## LES RIDEAUX SONT TOMBES SUR LES ACTIVITES MARQUANT LA 13<sup>ème</sup> JNCT, CE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2017

internationaux (FP 2020, Conférence internationale sur la population et le développement, Plate-forme de Pékin ...) et suprarégionaux (Partenariat de Ouagadougou notamment), pour sauver des vies, améliorer la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et bénéficier du dividende démographique.

Dans la dynamique des cas pratiques sus-énumérées le rôle des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le suivi de l'action publique s'avère capitale.

### ATELIER 3 : OSC, DEMOCRATIE LOCALE ET LE SUIVI DE L'ACTION PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 2030

Cet atelier vise à définir et expliciter l'action des Organisations de la Société Civile (OSC) pour la démocratie locale participative, dans un contexte d'orientations nationales et internationales pour la bonne mise en œuvre des ODD. Il a défini leurs rôles dans les processus de diagnostic, de priorisation, de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des actions de

développement orientées vers les ODD, en termes de contrôle citoyen de l'action publique locale.

Deux communications ont meublé les travaux de cet atelier dont :

- Communication 1 : « démocratie locale participative comme approche pour la bonne mise en œuvre de l'agenda 2030 : place et rôle des OSC »,
- Communication 2 : « contrôle citoyen de l'action publique locale, dans un contexte de mise en œuvre de l'agenda 2030 des Nations Unies à travers le PDC et partant, le PND ».

A travers la première communication, il faut souligner que la démocratie locale désigne la participation des habitants à la vie publique locale. Prise dans une bonne démarche méthodologique, elle concourt au développement durable en renforçant le lien social et en préparant des décisions concertées en environnement, en urbanisme, en développement économique pour les questions

sociales et de santé, l'organisation des services publics, etc.

Les agendas 2030 proposent à cet effet, des alternatives qui promeuvent l'approche participative pour la prise de décisions et la mise en œuvre des politiques publiques de développement durable. Pour la mise en œuvre des ODD au niveau local, les autorités locales cherchent à renouveler le débat public et de s'adapter aux exigences de la société en matière de transparence, de dialogue et de proximité.

Parallèlement à la communication n°1, la deuxième vise à prendre connaissance des enjeux actuels d'appropriation et de mise en œuvre des ODD, dans un contexte de promotion du suivi par les citoyens, de l'action publique locale au Togo. Elle a expliqué et montré le rôle des OSC en lien avec d'autres acteurs de mise en œuvre des ODD. Ceci a suscité des échanges et réflexions sur leurs forces et faiblesses. L'exemple du suivi de l'action publique par les citoyens, à partir des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le cadre des actions de la KFW, illustré par le système de suivi-évaluation par les citoyens (SYSEC).

La cérémonie de clôture a été marquée par les discours de circonstance et surtout par la lecture des recommandations formulées à l'endroit de l'autorité centrale parmi lesquelles :

- Mettre en place une cellule technique d'échanges, de mise en œuvre et de suivi des ODD ;
- Mettre en place



*Vue d'ensemble des participants lors de la JNCT 2017*

# LES ASSOCIATIONS DES POUVOIRS LOCAUX EN ATELIER DE PARTAGE ET DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES

**D**ans le cadre de ses activités de renforcement de capacités des acteurs de la décentralisation en Afrique de l'ouest, un atelier régional de partage et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de planification stratégique et opérationnelle des associations des pouvoirs locaux (APL) de l'espace

Cet atelier a réuni les représentants des APL de sept pays : le Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo (Union des Communes du Togo).

Le présent atelier fait partie d'un vaste programme de renforcement



*Cérémonie d'ouverture de l'atelier*

UEMOA a été organisé du 4 au 8 décembre 2017 à l'hôtel BRAVIA de Ouagadougou au Burkina Faso.

Sept pays (Bénin, le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal et le Togo) étaient représentés à travers douze associations Communales, départementales et Régionales.

du développement organisationnel et institutionnel des associations des pouvoirs locaux (APL) initié par le Bureau Régional GIZ Afrique de l'Ouest depuis plusieurs années. Il a pour objectif de permettre aux acteurs clés de la décentralisation de mieux assumer leurs tâches, en profitant du capital d'expériences régionales.

L'ouverture des travaux a été marquée par deux interventions : Celle de Monsieur WEHR Ruediger, Conseiller Technique Principal, Programme Décentralisation et Développement Communal (PDDC), Représentant Mme la Directrice Résidente du Bureau de la GIZ au Burkina Faso, suivi du mot d'ouverture de Monsieur le Président de l'Association des Municipalités du Burkina Faso.

Durant les cinq jours, d'intenses travaux ont été effectués axés sur cinq (5) séquences à savoir :

## **Séquence 1 : remplissage du questionnaire**

Cette séquence a consisté à faire le diagnostic de chaque APL en matière de planification stratégique et opérationnelle à travers le remplissage d'un questionnaire remis à chaque délégation. La suite de cette séquence a abouti à la restitution du travail effectué par chaque APL.

## **Séquence 2 : évaluer les résultats du diagnostic stratégique rapide des APL discuté dans le cadre du processus RIIC.**

Elle a consisté à évaluer la mise en application des recommandations de l'atelier de Cotonou tenu du 16 au 20 octobre 2017 sur le processus RIIC.

## **Séquence 3 : elle a permis de discuter de la pertinence de la planification stratégique pour les APL en lien avec le processus du Renforcement Intégré des Institutions et Compétences (RIIC).**

## **Séquence 4 : elle a permis de discuter de la pertinence de la planification opérationnelle pour**

## LES ASSOCIATIONS DES POUVOIRS LOCAUX EN ATELIER DE PARTAGE ET DE CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES (suite)



*Vue d'ensemble des participants à l'atelier de Ouagadougou*

les APL en lien avec le processus du Renforcement Intégré des Institutions et Compétences (RIIC).

Séquence 5 : ici, il s'agissait d'échanger sur le Cadre stratégique renouvelé de la décentralisation financière du CCT-UEMOA.

Ces différents travaux ont permis de combiner le traitement de plusieurs sujets d'intérêt pour les APL. Il s'agit principalement, du partage d'expériences et de la capitalisation des bonnes pratiques avec des éléments de renforcement des compétences en planification stratégique et opérationnelle à travers :

- Des échanges sur le Cadre stratégique renouvelé de la décentralisation financière du CCT-UEMOA (élaboré dans le contexte de la mise en œuvre du Livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA) ;
- Des discussions sur la pertinence de la planification stratégique et opérationnelle pour les APL en lien avec le processus du Renforcement Intégré des

Institutions et Compétences (RIIC) récemment initié à l'atelier de Cotonou ;

- Une compréhension commune des concepts, démarche et outils de planification stratégique et opérationnelle par les APL ;
- L'identification et la capitalisation des meilleures expériences de planification stratégique et opérationnelle initiées et conduites par des APL de la sous-région ;
- Un partage d'expériences en matière de planification stratégique et opérationnelle entre APL sur la base des exemples concrets ;
- L'évaluation des résultats du

diagnostic stratégique rapide des APL discuté dans le cadre du processus RIIC ;

- Les échanges avec les APL sur la pertinence et les modalités de s'engager, de s'aligner et d'intégrer la feuille de route du CCT-UEMOA dans leurs planifications stratégique et opérationnelle ;
- Des partages sur l'état d'exécution ainsi que l'impact des planifications stratégiques des APL. Renforcement des compétences régionales en matière de décentralisation en Afrique de l'Ouest.

Pour finir, en termes de recommandations, chaque APL a élaboré son plan de progrès désigné sous le vocable de « premiers pas » à fin de favoriser la mise en œuvre des enseignements reçus.

La fin des travaux a été marquée par la remise des attestations, le mot d'un représentant des participants, le mot du Bureau régional GIZ et le mot de clôture de l'AMBF.



*La délégation togolaise en séance de travail*

## Zoom sur un mécanisme d'appui financier aux collectivités locales expérimenté dans le Haho et le Moyen-Mono

La salle de réunion de l'Union des Communes du Togo a servi de cadre le mardi 30 janvier 2018 à la tenue de la première réunion de l'observatoire des finances locales pour le compte de cette nouvelle année.



**SEM Mongo AHARH-KPESSOU, Président de l'Observatoire des Finances Locales (OFL)**

Près d'une trentaine de participants provenant du ministère de l'économie et des finances, de l'UEMOA, de la cour des comptes, de l'OTR, de CITAFRIC, les partenaires techniques et financiers (la GIZ, l'UE, Service de Coopération et d'Actions Culturelles (SCAC) le département des Yvelines etc.) et des invités ont pris part à cette importante réunion trimestrielle.

Suite aux mots de bienvenue et d'ouverture du Président de l'Observatoire des Finances Locales (OFL), le Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers (SP-PRPF) Dr. Mongo AHARH-KPESSOU en présence du Président de l'UCT, les travaux de cette réunion ont porté

sur deux communications. Il s'agit de la présentation du bilan des activités de l'OFL au titre de l'année 2017 suivie de la présentation et échanges sur le thème : « Mécanisme d'appui financier aux collectivités : l'expérience de ETD dans les Préfectures de Haho, Moyens-mono et la commune de Notsè ».

La première communication fut présentée par M. Nyuiadzi ZIKPI, Coordonnateur du Projet d'Amélioration de la Gouvernance Locale pour l'Exercice de la Maîtrise d'Ouvrage Communale (PAGLEMOC). Suite à la présentation du bilan, il a été validé sous réserve des amendements sur la forme et sur le fond observés par les participants.

Le deuxième intervenant s'est penché sur le mécanisme d'appui financier aux collectivités. C'est Mme BAWÉ Tâ-haho, conseillère en finances locales à l'ONG Entreprise Territoire et Développement (ETD) qui a intervenue sur « le mécanisme d'appui financier aux collectivités locales : expériences de ETD dans les

connaissance de l'assistance la mise en place de trois fonds par l'ETD/CIDR à travers les Programmes d'Appui à la Gouvernance Locale (PAGLOC et PAGED).

Il s'agit d'un mécanisme financier qui vise à permettre aux collectivités dans lesquelles elle intervient, de financer des infrastructures socioéconomiques de base et les initiatives locales portées par les organisations de la société civile locale.

Le présent mécanisme a été réalisé dans le souci de préparer les collectivités à la mise en œuvre aisée du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT) non encore opérationnel. Ce mécanisme est basé sur le Fonds d'Appui au Développement des Territoires (FADT), constitué de trois (03) composantes à savoir :

- Le Fonds d'Appui aux Initiatives Locales (FAIL),
- Le Fonds de Renforcement des Capacités (FRC),
- Et le Fonds de Développement des Territoires (FDT).

Les travaux ont été clos par les divers, précédés d'un débat autour de la deuxième communication au cours duquel le Président de l'UCT a souhaité ses vœux à l'assistance.



*Les acteurs en pleine séance de travail*



*Photo de famille des participants*

préfectures de Haho, Moyens-mono et la commune de Notsè ». L'oratrice a porté à la

# Le Togo améliore son cadre juridique sur les mouvements et les modalités de gestion de déchets dangereux

convention de Bale sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination qu'il a ratifiée le 02 Juillet 2004.

Cette convention qui constitue essentiellement un cadre juridique international de gestion écologiquement rationnelle de tous les déchets dangereux, connaît une mise en œuvre timide, faute de textes d'application.

L'ouverture des travaux a été marquée par l'allocation du Directeur de Cabinet M. Tokoro Adignon, représentant le ministre de l'environnement et des ressources forestières

Le projet de décret comporte 69 articles élaborés par une équipe de juristes du ministère de l'environnement et des ressources forestières, mise en place pour la circonstance.

Les travaux proprement dits ont consisté à la lecture des 69 articles du présent projet de décret suivis de leur amendement et validation sous réserve des observations de forme.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Plan d'action volontaire de mise en œuvre de la convention de Bale sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination », le ministère de l'environnement et des ressources forestières a organisé un atelier de validation du projet de décret relatif aux mouvements et aux modalités de gestion des déchets dangereux, le vendredi 26 janvier 2018 dans la salle CEDEAO du CASEF à Lomé.

Regroupant une cinquantaine de participants des secteurs public, privé et de la société civile dont

l'Union des Communes du Togo (UCT), cet atelier vise à valider le projet de décret et de sensibiliser les acteurs sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux et autres produits au Togo.

Spécifiquement, il s'agit de :

- prendre connaissance du contenu du décret ;
- recueillir les commentaires et les suggestions des participants pour l'amélioration du décret ;
- valider le projet de décret.

Il faut signaler que le Togo a signé plusieurs conventions dans le domaine de l'environnement dont la

Les autorités présentes à la cérémonie d'ouverture



# LE PERSONNEL TECHNIQUE SE RENFORCE SUR LE CYCLE DE PROJET ET LA GESTION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES MARCHANDES

**D**ans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2 du Programme d'Appui à la Décentralisation (PAD), AGETUR-Togo, maître d'ouvrage délégué dudit programme, a organisé les 14 et 15 Novembre 2017 à Lomé, un atelier de formation sur le cycle de projets et la gestion des infrastructures publiques marchandes à l'intention du personnel technique des communes d'Aného, de Kpalimé, de Tsévié et d'Atakpamé, communes cibles de PAD de la partie sud du pays.

Cet atelier fait suite à une série de formations programmées par AGETUR-Togo, dont celle des procédures de passation des marchés publics au Togo, tenue à Atakpamé du 17 au 19 Octobre 2017. Il faut noter que cet atelier sur la gestion de cycle de projets a connu la participation des cadres du ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et des Collectivités Locales et ceux de l'Union des Communes du Togo (UCT), tous partenaires du programme.

Deux modules ont été présentés :

Module 1 : Gestion du cycle de projet;

Module 2 : Gestion des infrastructures publiques marchandes.

A l'issue des travaux, il faut

souligner à partir de l'intervention de M. Guy FIGARRED, coordonnateur du projet, que l'élaboration d'un projet suit certaines étapes dont : l'identification ; la faisabilité/formulation ; la réalisation/mise en œuvre et l'exploitation/évaluation finale.

D'après le présentateur, le cycle de projet est un processus continu au cours duquel chaque étape conditionne l'étape suivante. Il doit permettre au projet d'être à la fois pertinent, faisable, et bien géré. La durée des phases est variable d'un projet à un autre a-t-il souligné.

Quant à ce qui concerne le module 2, il est articulé autour de trois points notamment : l'organisation des marchés, les avantages et les problèmes rencontrés.

Il y a lieu de retenir de cette intervention quelques notions clés à savoir :

**Concession** : C'est un contrat par lequel une personne morale de droit public « concédant » à une personne morale de droit privé ou public « concessionnaire » la gestion/l'exploitation d'un service public dont elle a la charge et dont la rémunération du délégataire est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation grâce aux

redevances perçues sur les usagers du service. Elle se distingue de la possibilité pour le concessionnaire de concevoir, réaliser les ouvrages et exploiter l'activité.

**Régie intéressée** : C'est un mode de gestion mixte (associant les éléments de la gestion directe et ceux de la gestion déléguée) qui correspond à l'hypothèse dans laquelle la collectivité crée un établissement auquel elle accorde une autonomie financière, voire une personnalité juridique.

**Régie directe** : Ce mode de gestion consiste en la prise en charge directe du fonctionnement du service public par la personne publique qui l'a créé, avec ses propres moyens et ses propres agents.

**Affermage** : C'est un mode de gestion par lequel la collectivité publique « affermant » confie à une entreprise « fermière » le soin d'exploiter, à ses risques et périls, un équipement déjà construit (remis par l'autorité affermant) en se rémunérant directement sur l'usager par le versement d'un prix.

Le système de gestion informatisée a été recommandé aux participants pour une meilleure prise en compte dans la conception des fichiers constituant des bases de données fiables.

**KFW**



agetur - TOGO  
Agence d'Exécution de Travaux Urbains

# VULGARISATION DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE DANS LES COMMUNAUTES DU TOGO

**S**ous le haut patronage du Président de la république et dans le cadre de la vulgarisation du code de la santé publique au Togo, l'ONG Internationale AIMES-Afrique en collaboration avec le Cabinet Repère Consulting a organisé du 27 au 30 novembre 2017 au siège de AIMES-Afrique, un atelier de formation portant sur le thème : **Promotion de la santé : faire des communautés des villes-santé au Togo.**

Les cibles de cette formation sont entre autres : les Comités de Gestion de Santé (COGES), les Agents de Santé Communautaire (ASC), les chefs de cantons des préfectures de Vô, de Yoto, du Golfe, des lacs sans oublier les Présidents des délégations spéciales des arrondissements de la commune de Lomé. L'Union des Communes du Togo (UCT), faitière des communes togolaises a pris part à cette rencontre.

Cette formation vise à renforcer les capacités des élus locaux et chefs traditionnels en leur donnant des outils nécessaires en vue d'animer les émissions radio en santé publique dans leurs communautés. Il s'agit également de renforcer les capacités des participants sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), ainsi que les moyens à mettre en œuvre, en vue de leur atteinte et surtout pour un changement de comportements dans nos communautés. Ceci pour qu'à terme, les villes soient des

modèles exempts des maux de santé qui détruisent les populations. A l'ouverture de l'atelier, trois discours ont été prononcés à savoir : le mot de bienvenue du Président-Fondateur de Aimes-Afrique, le mot de circonstance de la représentante du Directeur Régional de la Santé de Lomé Commune et le discours d'ouverture prononcé par le Président de Délégation Spéciale du 4<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Lomé.

Cette formation a été, interactive pour une meilleure appréhension des difficultés et besoins des participants. Cinq modules ont été abordés durant les quatre jours de formation.

Le premier module a porté sur « le rôle des acteurs pour l'atteinte des ODD liées à la santé » et a été présenté par le Dr. BAKUSA. Il ressort de cette présentation que :

- \* La mise en œuvre des OMD a été évaluée et a montré quelques progrès diversifiés selon les objectifs et secteurs (scolarisation, lutte contre le VIH ; etc.), mais de grands défis restent encore à relever ;
- \* Le Togo a pris une part très active à tout le processus de conception des ODD (ateliers internationaux) ;
- \* Des séances de travaux sectoriels et inter- sectoriels ont été organisés pour partager les résultats du

processus au niveau international ;

- \* Des documents et stratégies nationaux sont élaborés ou révisés pour une prise en compte effective des ODD.

Le deuxième module a été axé sur « les techniques de promotion de la santé en milieu rural, péri-urbain et urbain », présenté par le Dr. BAKUSA. Ce dernier n'a pas manqué de porter à la connaissance de l'assistance le nouveau concept de technique de communication utilisé par les institutions internationales de développement. Il s'agit du C4D (Communication for Development). Le troisième module 3, présenté le consultant M. V. KAVEGE a porté sur « le Montage et gestion de projets de santé communautaire ».

Il ressort de l'intervention de celui-ci, que les qualités d'un bon projet sont entre autres : la pertinence, la cohérence interne et externe, l'efficacité, la faisabilité, impact et durabilité. Quant aux étapes, l'orateur en a distingué 3 à savoir : identifier le projet ; planifier le projet et présenter le projet. Le quatrième module intitulé ; « les principes fondamentaux du code de la santé publique du Togo », est présenté par le Dr. BAKUSA. Il faut retenir de cette présentation que le code de la santé a été structuré en 08 livres composés de 622 articles.

Enfin le module 5 a porté sur « les techniques d'animation des émissions de santé publique pour la vulgarisation du Code de la santé », présenté par M. GERALDO. Ce dernier intervenant a abordé les notions de la DAAL (Défécation à l'Air Libre) et celle de la FDAAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre).

Les travaux de cette formation ont été clôturés par une remise des attestations aux participants suivie de la photo de famille.

# À LA DÉCOUVERTE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) *Le programme de développement durable à l'horizon 2030*



## PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans

à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle

et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol

3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac

3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce relatives à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments

3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

**JNCT 2017, avec l'appui technique  
et financier de :**



## **Solidarité - Emancipation - Développement**



**Union des Communes du Togo**

*Avec le soutien du Service de Coopération et d'Actions Culturelles (SCAC)*



## *La Lettre Communale*

**Directeur de Publication :** Contre-amiral Fogan ADEGNON,  
Président de l'UCT

**Rédacteur en Chef :** Soguiababe KOMBATE, Secrétaire  
Permanent de l'UCT

**Collaborateurs :** Esso TCHA-KOLOWOU, Nyuiadzi ZIKPI,  
Jeannette KOKA, Abdouh ADAM,

**Conception :** Yawo SANKARDJA

**Adresses :** Tokoin Cassablanca 01 BP : 1298 Lomé1-TOGO

 (+228) 22 21 61 16 / Fax : (+228) 22 21 62 17

 [www.uct-togo.tg](http://www.uct-togo.tg)

 [spuct@yahoo.fr](mailto:spuct@yahoo.fr)

 @UCT228

 Union des Communes du Togo